



Programme Bilan de compétences

Le bilan de compétences offre une analyse approfondie des compétences et des aspirations professionnelles, permettant une réflexion plus poussée et une vision à long terme. Il propose une approche personnalisée, permettant de définir des objectifs de carrière clairs et d'élaborer un plan d'action stratégique. Un accompagnement sur plusieurs dimensions, garantissant une évaluation plus exhaustive et structurée de son projet professionnel. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion professionnelle permettant à l'individu d'évaluer sa situation actuelle, soit pour valider ses choix, soit pour envisager de nouvelles orientations dans le cadre de son évolution de carrière.

Ce bilan de compétences se compose de 3 phases (selon l'article R6313-4 du Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2) au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé :

Phase préliminaire - Analyse de la demande : Définition des objectifs et organisation du bilan. Co-construction d'un programme personnalisé avec le bénéficiaire.

Phase d'investigation - Construction et pertinence du projet professionnel : Exploration de vos compétences, de vos motivations et des pistes professionnelles.

Phase de conclusion - Présentation d'un document de synthèse : Synthèse des résultats et élaboration du plan d'action.

Le contenu du programme est élaboré en co-construction avec le bénéficiaire, afin de répondre au mieux à ses besoins et objectifs professionnels.

✓ **Prérequis** : Aucun

👤 **Profils des apprenants** : Salarié du secteur public, secteur privé. Les entrepreneurs. Les demandeurs d'emploi.

🕒 **Durée** : La durée est établie au moment de l'entretien préliminaire en fonction des besoins du bénéficiaire. La construction est individualisée du bilan de compétences. Le bilan est réalisé sur une durée adaptée aux besoins du bénéficiaire, sans excéder une amplitude raisonnable, généralement entre 6 et 10 semaines.

🕒 **Durée en heure des entretiens en face à face** : 24h maximum à raison de 2h d'entretien par semaine en moyenne. Le temps de travail personnel n'est pas inclus et peut être estimé entre 6 et 8 heures.

📍 **Lieu** : Le lieu est établi au moment de l'entretien préliminaire en fonction de vos besoins.

💰 **Prix** : Le devis est établi après l'entretien préliminaire. Le prix couvre l'intégralité des 3 phases du bilan de compétences, sans possibilité de découpage en modules distincts.

🏢 **Financement** : À titre personnel, France Travail, votre employeur ou son OPCO dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement, une convention écrite tripartite est signée entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire, conformément à l'article R.6313-8 du Code du travail, l'AGEFIPH, pour les entrepreneurs : par votre fond d'assurance formation, AGEFICE, FIFPL.

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



❌ **Ce que le bilan de compétences n'est pas** : Une action de formation diplômante, un accompagnement au reclassement, une aide à la recherche d'emploi, une

évaluation en vue d'un recrutement ou du coaching professionnel.

🎯 **Modalités de réalisation** : Présentiel, distanciel, individualisé, mixte. Synchron.

Dans le cadre d'un bilan de compétences réalisé en distanciel nous validerons ensemble l'outil de visio conférence utilisé. Vous bénéficierez d'une assistance technique et pédagogique par téléphone ou par mail. Ouverture du cabinet de 9h00-12h00 et 14h00-18h00. Mail : contact@celasolutionrh.fr

Quelques chiffres



Ces indicateurs sont mis à jour tous les ans lors de la transmission du BPF.

Accessibilité et délais d'accès

Matériel requis : Pour un bilan de compétences en présentiel, il sera réalisé dans des locaux mis à disposition par nos soins, les participants sont invités à disposer de leur propre matériel (bloc papier, stylos, ordinateur portable, tablette, si besoin ...).

Pour un bilan de compétences à distance, le bénéficiaire devra s'assurer au préalable de réunir les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'action de formation en classe virtuelle, à savoir :

- ✓ Être équipé d'un ordinateur (téléphone non recommandé), d'une caméra fonctionnelle et d'enceintes ou haut-parleurs, mais également d'un micro, afin de faciliter les interactions.
- ✓ Disposer d'une bonne connexion internet et s'assurer que l'outil de visioconférence proposé a été installé au préalable et fonctionne correctement.

Modalités d'inscription : Sur simple demande, par mail, par téléphone ou par fiche contact site internet (<https://www.celasolutionrh.fr/bilan-de-compétences>)

Délais d'accès : Ils sont fixés à 15 jours.

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap

"Prendre en compte dans son organisation, ses pratiques la question du handicap, c'est favoriser l'égalité des chances !" Nous garantissons l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre établissement et conduisons au quotidien une réflexion sur notre organisation, nos "bonnes" pratiques pédagogiques. Nous travaillons à la mise en place de solutions adaptées et nous entourons de partenaires ressources, pour nous accompagner au mieux, lorsqu'un appui extérieur est nécessaire, et ce, afin de sécuriser le parcours de formation d'une personne en situation de handicap. Pour préparer au mieux notre intervention, nous vous remercions de nous faire part, en amont de la formation, de toutes informations nécessitant une adaptation de notre part.

Interlocutrice handicap : Julie SOLERE : contact@celasolutionrh.fr

Pour toute information complémentaire concernant les PSH, vous pouvez prendre contact avec nos partenaires ressources handicap : AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr> CAP EMPLOI : <https://www.capemploi.info/>

Documents contractuels

Toutes les actions de formation dispensées par l'organisme de formation CÉLA SOLUTION RH font l'objet d'une proposition commerciale (devis), d'un contrat individuel de prestation de bilan de compétences. Ces documents sont accompagnés du règlement intérieur, des conditions générales de vente et de service.

Objectifs

- Permettre au bénéficiaire de mieux se connaître et de valoriser ses compétences.
- Explorer et clarifier des pistes d'évolution professionnelle, des aptitudes et des motivations.
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Élaborer un plan d'actions pour atteindre ses objectifs professionnels.
- Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Analyser la faisabilité du projet à l'égard et aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité de la personne.

Contenu du Bilan de compétences

Étape 1 - La phase préliminaire : analyse de la demande et contractualisation

- ❖ Analyser la demande et les besoins de la personne bénéficiaire.
- ❖ Vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise.
- ❖ Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins.
- ❖ Définir conjointement les modalités de déroulement.

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



Étape 2 - La phase d'investigation : construction et pertinence du projet professionnel

- ❖ Analyse des expériences professionnelles (succès, réalisations, responsabilités). Identification des compétences transférables. Exercices d'auto-évaluation pour évaluer les aptitudes et qualités personnelles.
- ❖ Analyse des intérêts et valeurs professionnelles. Exercice d'intérêts professionnels. Discussion autour des valeurs professionnelles. Identification des moteurs et des freins de chaque option.
- ❖ Exploration des pistes professionnelles. Recherche des secteurs et métiers envisageables selon le profil et les aspirations. Analyse des perspectives d'évolution dans chaque option. Identification des compétences à renforcer ou acquérir.
- ❖ Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...

Étape 3 - La phase de conclusion : Synthèse et plan d'action

- ❖ Modalités de suivi post-bilan.
- ❖ L'analyse des compétences professionnelles et personnelles.
- ❖ La définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle.
- ❖ Les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- ❖ Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences).

Questionnaire de suivi à 6 mois

Rappel déontologique

Conformément à l'article L6313-4 du code du travail, le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Le cabinet CÉLA SOLUTION RH s'engage sur le respect du consentement du bénéficiaire et la confidentialité conformément à l'article L6313-4 du code du travail.

Supports fournis : La restitution des résultats du bilan de compétences s'effectue par le biais d'un document de synthèse dont vous êtes le seul destinataire et sa communication à un tiers ne peut être faite sans votre accord.

Points forts

Accompagnement individualisé et sur-mesure

Chaque bilan est conçu en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire, avec une approche personnalisée et des outils adaptés.

Expertise métier et connaissance du marché

- ❖ Forte expérience en gestion des carrières et ressources humaines.

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

- ❖ Connaissance approfondie des secteurs professionnels et économiques porteurs.
- ❖ Analyse des tendances du marché de l'emploi pour un projet réaliste et viable.

Utilisation d'outils modernes et innovants

- ❖ Tests et méthodes d'évaluation reconnus (SWOT, Diagoriente, Arbre de vie, etc.).
- ❖ Accès à une plateforme en ligne sécurisée DIGIFORMA pour échanger avec son consultant.

Accompagnement post-bilan à 6 mois

- Un entretien de suivi est programmé pour ajuster les actions engagées.

Méthodes mobilisées

Le bilan de compétences se déroule en entretiens individuels, en présentiel et/ou en distanciel, en fonction des besoins et des préférences du bénéficiaire. Les outils utilisés sont adaptés à votre projet et à votre profil, dans le but de vous accompagner de manière personnalisée.

Les outils utilisés seront adaptés à votre besoin :

Documents de suivi et d'accueil

Avant et pendant votre bilan, vous aurez accès à divers documents essentiels :

- ✓ Livret de suivi du bilan de compétences
- ✓ Document d'accueil
- ✓ Guide du bilan
- ✓ Espace personnel sécurisé via notre Extranet (logiciel DIGIFORMA) pour échanger avec votre consultant.

Mieux se connaître pour mieux s'orienter

L'analyse de votre personnalité, de vos valeurs et de vos intérêts professionnels est essentielle pour définir un projet qui vous correspond. Exercices et outils d'exploration :

- ✓ Personnalité au travail, valeurs, centres d'intérêt
- ✓ Courbe de vie & arbre de vie
- ✓ Rédaction d'une lettre : "Ma vie est une réussite parce que..."

Analyse & évaluation des compétences

Cette phase vous permet d'identifier vos forces et axes de développement. Outils utilisés :

- ✓ SWOT personnel (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
- ✓ Exercice des zones (public, aveugle, caché, inconnu)
- ✓ Diagoriente : <https://diagoriente.beta.gouv.fr/>

Exploration des métiers et formations

Nous mettons à votre disposition des ressources pour vous informer et affiner votre projet professionnel. Sites utiles :

- ✓ Déporientation : <https://www.deporientation.fr/>
- ✓ Wilbi : <https://www.wilbi.com/>
- ✓ Cariforef : <https://www.cariforef.fr/>

- ✓ Métierscope : <https://www.métierscope.fr/>
- ✓ Onisep : <https://www.onisep.fr/>
- ✓ Bossons Futé : <https://www.bossons-fute.fr/>

Étude du marché de l'emploi

Pour vous accompagner dans une démarche réaliste et pertinente, nous analysons ensemble les tendances du marché. Ressources clés :

- ✓ Data Emploi : <https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/accueil>
- ✓ INSEE : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- ✓ La Grande Bibliothèque de France Compétences :
<https://www.la-grande-bibliotheque.francecompetences.fr/app/Espace-Public/#/home>

Étude des secteurs et fiches métiers

Nous vous aidons à analyser les opportunités et exigences des métiers en lien avec votre projet. Outils & plateformes :

- ✓ Fiches ROME & RNCP
- ✓ Mon marché du travail
- ✓ Enquête métier (prise de contact avec des professionnels)
- ✓ LinkedIn : <https://www.linkedin.com/>
- ✓ My Job Glasses : <https://www.myjobglasses.com/>
- ✓ Explore Job : <https://explorjob.com/>

Construire et valider son projet professionnel

Cette étape vous permet d'identifier et de valider 1 à 2 projets professionnels adaptés à votre Profil. Méthodes et outils :

- ✓ Méthode SMART (Objectifs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels)
- ✓ Méthode QQOCP (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi)
- ✓ La Bonne Boîte : <https://labonneboite.francetravail.fr/>
- ✓ Grille d'analyse des critères professionnels
- ✓ Confirmation de la viabilité du projet

Plan d'action et mise en œuvre

Pour concrétiser votre projet, nous définissons ensemble les étapes à suivre et les ressources à mobiliser. Actions à mettre en place :

- ✓ Élaboration d'un plan d'action structuré
- ✓ Exercice "Mes objectifs pour cette année"
- ✓ Exercice "Les facteurs freins et leviers"
- ✓ Guide de planification

Un accompagnement sur-mesure pour un projet solide

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



Tous les outils et documents sont fournis par votre consultant et sélectionnés en fonction de votre profil et de vos besoins identifiés tout au long de votre bilan. Notre objectif est de vous accompagner vers une orientation claire et un projet professionnel aligné avec vos aspirations et les réalités du marché. ✨ **Prêt à avancer ensemble ?** ✨

Organisation du bilan de compétences

Équipe pédagogique : Consultante formée à la pratique du bilan de compétences.

Lieu : CÉLA SOLUTION RH s'engage à mettre à disposition des moyens dédiés au bilan de compétences. Un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges est prévu.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence émargées par session
- Ressources mises à disposition tout au long de la prestation dans votre extranet apprenant
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Remise de la synthèse du bilan de compétences
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Entretien téléphonique de suivi à 6 mois et un questionnaire de suivi est transmis.

Aléas, difficultés et réclamations

En cas d'aléas, de difficultés ou de réclamations, contactez l'organisme de formation **CÉLA SOLUTION RH** qui s'engage à répondre à votre demande sous 48 heures.

Contact et renseignements

Contact : Une question, une remarque, une suggestion ?

N'hésitez pas à nous contacter : 07.65.65.55.89

contact@celasolutionrh.fr

Cadre réglementaire et déontologique

Confidentialité des données et respect du consentement.

Destruction des documents à l'issue du bilan (sauf accord du bénéficiaire).

Respect du Code du travail (articles R.6313-5 à R.6313-8).

Source : Code du travail

Article R.6313-5 : Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Article R.6313-6 : L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destiné à la réalisation de bilans de compétences.

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Article R.6313-7 : L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an : au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'Article L. 6313-4 ; aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Article R.6313-8 : Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'Article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'Article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention comporte les mentions suivantes :

1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;

2° Le prix et les modalités de règlement. Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature. L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.

Scénarisation pédagogique

Session 1 ♀ Distantiel ou présentiel. Synchrones 	Phase préliminaire ❖ Entretien exploratoire préalable à l'engagement du bénéficiaire. ❖ Présentation des objectifs et attentes afin de permettre au consultant d'identifier la demande, d'introduire la démarche et de la contextualiser. ❖ Présentation des trois phases du bilan de compétences et des étapes associées. ❖ Explication de l'engagement personnel requis, notamment la nécessité de prévoir un temps de travail individuel conséquent entre les sessions. ☎ Modalité: Entretien téléphonique ou visioconférence.
Session 2 ♀ Distantiel ou présentiel. Synchrones 	Introduction et cadrage ❖ Présentation du cadre et des modalités du bilan. ❖ Recueil des attentes et engagement du bénéficiaire dans la démarche. ❖ Rappel des trois phases légales du bilan de compétences. ❖ Analyse du contexte professionnel et personnel du bénéficiaire. ❖ Identification des attentes spécifiques et des besoins. ❖ Définition des objectifs personnalisés. ❖ Définition conjointe des modalités de déroulement.
Session 3 ♀ Distantiel ou présentiel. Synchrones	Phase investigation Exploration du parcours professionnel et personnel ❖ Cartographie des expériences clés à partir du CV.

PROG-V2-CBC-01-01-2026

CÉLA SOLUTION RH - EI SOLERE JULIE | Numéro SIRET : 93105466200016 |

Numéro de déclaration d'activité : 93132290313 (auprès du préfet de région de : Provence Alpes-côte-d'azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



 Session 3 ♀ Distanciel ou présentiel. Synchron 	❖ Analyse du parcours et des expériences sous l'angle des compétences, savoir-faire et savoir-être. ❖ Identification des compétences et potentialités à travers l'analyse de l'activité professionnelle et extra-professionnelle. Exploration des valeurs & motivations ❖ Identification des centres d'intérêt, valeurs et aspirations profondes. ❖ Définition de l'environnement professionnel idéal. ❖ Clarification des motivations et objectifs à court et moyen terme. Investigation et confrontation au marché ❖ Étude de faisabilité du projet en lien avec la réalité du marché de l'emploi. ❖ Rencontres et échanges avec des professionnels du secteur. ❖ Construction d'un projet professionnel cohérent et réaliste. ❖ Validation des options retenues sur la base d'éléments tangibles et objectifs. Élaboration du projet ❖ Définition et ajustement du projet en fonction des investigations menées. ❖ Analyse des prérequis nécessaires à la validation du projet. ❖ Construction d'un projet professionnel structuré et validé. ❖ Étude de la faisabilité et des facteurs clés de succès. ❖ Validation des alternatives et premières ébauches de construction du plan d'action. Plan d'action et stratégie ❖ Élaboration d'un plan d'action détaillé à court et moyen terme. ❖ Définition des étapes clés et des actions concrètes à mettre en place. ❖ Identification des besoins en formation si nécessaire. ❖ Co-construction et mise en place du plan d'action avec le consultant. Séance de hiérarchisation et validation ❖ Évaluation de la faisabilité du projet en fonction des contraintes (financières, délais, marché...). ❖ Priorisation des options professionnelles et des alternatives envisageables. 📁 Tous les documents nécessaires sont fournis par le consultant. Les outils et méthodes sont sélectionnés en fonction du profil et des besoins du bénéficiaire, identifiés lors de la phase préliminaire.
Session 3 ♀ Distanciel ou présentiel. Synchron 	Synthèse et validation - Au fur et à mesure ❖ Co-élaboration de la synthèse du bilan tout au long du processus et finalisation lors du dernier entretien. ❖ Appropriation des conclusions et des pistes professionnelles retenues. ❖ Relecture et validation définitive du plan d'action et de la synthèse.

Ce scénario est élaboré en co-construction avec le candidat, afin de répondre au mieux à ses besoins et objectifs professionnels.